


DIU CIVILO-MILITAIRE DE MÉDECINE SUBAQUATIQUE ET HYPERBARE

DISCIPLINE(S)	Médecine et santé
DURÉE DES ÉTUDES	un an
COMPOSANTE(S)	UFR Simone Veil - santé
FORMATION CONTINUE	

Décomposition du Diplôme:

» Module et module 2

=> Certificat de compétence « Médecin compétent en Médecine de Plongée »

» Module 3 et module 4

=> Certificat de compétence « Médecin compétent en Médecine Hyperbare »

» Module 4

=> Certificat de compétence « Opérateur caisson Personnel Infirmier »

» Module 1 à 4

=> Diplôme Inter-Universitaire Civilo-Militaire de Médecine Subaquatique et Hyperbare

Le DIU dans son intégralité n'est délivré qu'aux Médecins.

Spécificités de la formation

DIU à caractère national.

Exercice médical et paramédical dans un service de médecine hyperbare civil ou militaire.

Exercice médical au sein du service de santé des armées, pour le suivi du personnel plongeur ou dans des

unités spécialisées dans le domaine de la plongée.

Exercice médical dans un cabinet médical, un centre de médecine du sport, un centre de médecine du travail, un service de santé et de secours médical de la Sécurité Civile, un service de santé des gens de mer.

Exercice médical dans un service d'urgence effectuant des interventions en milieu hyperbare ou nautique.

Exercice médical lors de missions scientifiques ou d'activités professionnelles dans le domaine subaquatique.

Compétences développées

Formation des médecins (et des infirmiers pour le module 4) à la maîtrise des techniques et des indications de la médecine hyperbare.

Formation au soutien sanitaire pour les activités subaquatiques et hyperbares en milieu civil, professionnel et militaire.

Formation pour l'aptitude médicale professionnelle et militaire aux interventions en milieu hyperbare et pour la visite médicale de non contre indication aux activités de plongée subaquatique

Cette formation doit permettre aux médecins généralistes, urgentistes, médecins ORL et anesthésistes réanimateurs de suivre les aptitudes de plongeurs de loisir et de plongeurs professionnels ou militaires.

Il doit également leur permettre de participer à la gestion d'un service de médecine hyperbare.

Les infirmiers doivent être en capacité d'assurer le fonctionnement du caisson hyperbare en toute sécurité.

Formation(s) requise(s)

Pour le DIU:

Praticiens civils ou militaires, docteurs en médecine, internes en médecine en cours de DES ou de DESC, justifiant d'une activité ou d'un intérêt pour la médecine subaquatique et hyperbare.

Pour le certificat de compétence « Opérateur caisson Personnel Infirmier »:

Infirmiers (Diplôme d'état d'infirmier ou d'infirmier anesthésiste) justifiant d'une activité dans un centre hyperbare hospitalier.

Inscription

La procédure d'inscription comporte deux étapes :

1 - Candidature :

A partir de la rentrée universitaire 2022/2023, vous devez déposer un dossier via l'application candidature universitaire e-candidat. Les validations se feront en ligne par le responsable de la formation et/ou le secrétariat pédagogique.

> Accédez à la plateforme E-Candidature

2 – Inscription administrative

Une fois autorisé(e) à vous inscrire, le dossier d'inscription et un lien d'inscription pédagogique vous seront envoyés. Vous pourrez alors communiquer les pièces justificatives demandées.

Tarifs :

Droits d'inscription universitaire : 243,00 € pour 2022-2023

Coût de la formation :

Financée par un organisme : 900,00 €

Non financée : 500,00 €

Tarif spécifique (sur présentation obligatoire d'un justificatif) : interne, infirmier, militaire exerçant sur le territoire français : 300,00 €

Contenu de la formation

La formation comprend 133 heures découpées en :

65 heures d'enseignements théoriques

24 heures d'enseignements dirigés

44 heures de travaux pratiques

Contrôle de connaissances

Examen écrit national anonyme avec jury commun :

L'examen se déroule au même moment dans toutes les U.F.R concernées en Septembre (une seule session). Le Comité de Coordination des DIU désigne les membres du jury qui choisissent les questions. Le Président du Comité est chargé de l'organisation de l'examen écrit (envoi des sujets, recueil des copies, communication des notes après délibération du jury).

La durée de l'épreuve est de 3 heures, comprenant 3 questions d'une heure chacune, chaque question est notée sur 20 points (coefficient 1), un total des notes obtenues supérieur ou égal à 30 sur 60 est requis pour être admis à passer les épreuves suivantes. Une note en dessous de 6/20, obtenue à l'une quelconque des 3 questions est éliminatoire quel que soit le total des notes de l'examen écrit. Le bénéfice de l'écrit reste acquis deux années consécutives après l'admissibilité.

Examen oral : coefficient 1 sur 20 points.

Présentation du mémoire : coefficient 2 sur 40 points.

Le total général des notes obtenues à ces 3 épreuves doit être supérieur ou égal à 60 sur 120 pour être déclaré reçu.

L'examen oral et la présentation du mémoire seront réalisés sur l'Hôpital Raymond Poincaré pour les médecins civils et sur l'hôpital Sainte-Anne à Toulon pour les médecins militaires. Un jury local sera désigné par le Doyen de l'UFR sur proposition du responsable universitaire chargé de l'enseignement et par l'EVDG pour l'hôpital Ste Anne à Toulon par l'intermédiaire du CFMN.

Stages

Un stage de 6 demi-journées de 4 heures dans un Centre Hyperbare et de 12 demi-journées de 4 heures dans un service d'urgence sont au programme.

Lieux de stage:

Hôpital Raymond Poincaré pour les médecins civils

Hôpital Sainte-Anne à Toulon pour les Médecins Militaires

Adresses et coordonnées

Responsable du diplôme :

Professeur D. Annane

Service de Réanimation

Hôpital Raymond Poincaré

104 bd Raymond Poincaré

92340 GARCHES

Tél.: 01 47 10 77 78

djillali.annane@rpc.aphp.fr

Contacts formation continue

Pour toute question concernant :

- » les candidatures
- » le contenu des enseignements
- » le planning de formation et les dates
- » les lieux de formation
- » les modalités de stage
- » les examens

contacter l'équipe pédagogique : assistante médico-administrative, Madame Céline Chappuis Pinheiro : celine.chappuispinheiro@aphp.fr

Pour toute question concernant :

- » inscription administrative
- » suivi du dossier de prise en charge
- » contractualisation
- » convention de stage
- » envoi du diplôme

contacter le service de la formation continue : laurie.cotard@uvsq.fr

